



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2026, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté les projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 298-24-1 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24;
- Règlement numéro 299-24-9 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Le projet de règlement numéro 298-24-1 a pour objet d'ajouter des moyens de mise en œuvre afin d'améliorer l'offre de logements familiaux dans des secteurs ciblés.

Le projet de règlement numéro 299-24-9 a pour objet d'assujettir la délivrance de certains permis pour la construction d'habitation unifamiliale (H1) à la conclusion d'une entente préalable afin d'améliorer l'offre en matière d'unité de logement familial dans les zones M5.2-1 et M5.2-6.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 14 septembre à 19 h à l'édifice Bernardin-Hamann à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les projets ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 11 septembre 2026 par les moyens suivants :

par courriel :

dg@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 19 août 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA